

La notion d'ange gardien fascine depuis longtemps. Aujourd'hui moins religieuse qu'ésotérique, cette croyance est activée en psychothérapie ou dans le développement personnel

Les anges retrouvent leur jeunesse

ANNE-SYLVIE SPRENGER,
PROTESTINFO

Anges et démons (1) ► Il est des questions, comme des fascinations, qui perdurent au fil des époques. Ainsi de l'interrogation qui court autour de l'existence des anges gardiens. Comprenez par-là un ange attiré personnellement et qui vous protégerait tout au long de votre vie.

«Le concept d'ange gardien remonte à la Haute Antiquité», indique David Hamidovic, historien spécialiste du judaïsme ancien à l'université de Lausanne et par ailleurs auteur de *L'insoutenable divinité des anges* (Ed. du Cerf, 2018). Cette notion est le fruit d'une déclinaison en trois temps, explique-t-il. «D'abord, on voit apparaître dans la Bible hébraïque l'idée d'un ange qui protège un peuple, c'est l'ange de Yahve qui veille sur les Hébreux ou les Israélites. Ensuite, alors que des relations commerciales ou diplomatiques se mettent en place, on va retrouver de plus en plus d'écrits faisant mention de figures protectrices présentes lors de ces voyages.» Un des récits les plus significatifs sur ce point est le livre de Tobie, présent dans l'Ancien Testament de la Bible catholique mais exclu du canon protestant. Ce n'est que dans un troisième temps qu'intervient l'idée d'un ange gardien particulier, poursuit le chercheur, «lorsque dans les derniers siècles de notre ère, on assiste à un mouvement de croyance qui se détache du collectif et installe un rapport plus personnel à la divinité».

Reconnu par le catholicisme

Pourtant, si les figures d'anges sont très présentes dans la Bible¹, ce texte se révèle plus



Un ange gardien sur une carte postale allemande, en 1900. DOMAINE PUBLIC

Du côté protestant, on reste plus prudent. «Il est fait état dans plusieurs textes de la présence d'anges protégeant les croyants, mais les Écritures n'offrent pas suffisamment de base pour développer une théologie sur le fait que chaque être humain a un ange qui lui est attribué. L'affirmer serait aller trop loin dans les détails par rapport à une réalité qui nous échappe», formule le théologien réformé Elio Jaillet, docteur à l'université de Genève.

Une parole de Jésus, citée dans l'Évangile de Matthieu, interroge cependant: «Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits; car je vous dis que leurs anges dans les cieux voient continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux.» Que faut-il en déduire?

Pour David Richir, théologien évangélique et enseignant à la HET-PRO, il est une part de mystère à accepter. «La Bible nous révèle une sorte d'organisation 'là-haut', mais ne nous en dit pas beaucoup plus. Finalement, que Dieu agisse avec des anges gardiens individuels ou non, ce n'est pas mon problème, c'est une question de *back office*».

Une autre différence de sensibilité apparaît également au sein du christianisme sur la question du lien attendu entre ces créatures célestes et les êtres humains. Si dans la foi catholique «il est permis de prier son ange gardien», stipule Pierre de Martin de Viviés, dans le protestantisme, à l'instar des saints, on considère comme «formellement interdit de s'adresser à ces êtres, de les prier ou encore de leur rendre un culte», relève David Richir.

Récupérations thérapeutiques

En dehors de la religion chrétienne, la notion d'ange gardien résonne pourtant comme une des promesses les plus en vogue du monde spirituel. «Ces anges gardiens qui avaient été mis un peu en sommeil retrouvent une nouvelle jeunesse, mais dans des formes de dévotion qui tiennent plus de la religion», observe Pierre de Martin de Viviés.

En effet, on ne compte plus les ouvrages ou sites internet

ésotériques proposant de nous mettre «en connexion avec son ange gardien». Comment expliquer un tel engouement? «Dans l'esprit des gens, ces figures intermédiaires sont plus accessibles et permettent une plus grande marge de manœuvre. Avec Dieu, un dialogue paritaire n'est pas possible, car les hiérarchies sont trop nettes», explique Silvia Mancini, anthropologue et historienne des religions à l'université de Lausanne, spécialisée dans les traditions religieuses transversales et marginalisées.

«Aucun ange ne peut se substituer au Christ»

Pierre de Martin de Viviés

«Cette notion d'ange gardien, qui vient du christianisme, se greffe sur l'idée d'un double symbolique, sorte d'avatar fictionnel de soi», poursuit-elle. Elle pointe également l'usage professionnel qui peut en être fait en psychothérapie. «Autrefois, l'idée d'un bien-être psycho-corporel coïncidait avec un impératif moral, les principes chrétiens et les valeurs de la foi. Aujourd'hui, Dieu a disparu, et reste le souci d'un moi hypertrophié, exposé-elle. Les psychothérapeutes et hypnothérapeutes connaissent très bien l'efficacité de ces pratiques. En devenant un interlocuteur virtuel, cette figure d'ange gardien active des dynamiques d'autoréparation permettant au sujet de se stabiliser et de se rassurer.»

Silvia Mancini insiste: «La croyance en des êtres bienveillants qui vous entourent et vous protègent ne produit pas un effet seulement mental, mais aussi factuel.» Tout comme croire en l'existence d'un Dieu aimant, résonnent les théologiens, qui préfèrent ne pas donner trop d'importance à ces créatures. «Il ne faudrait pas se tromper de saveur. Aucun ange ne peut se substituer au Christ», rappelle Pierre de Martin de Viviés. 1

¹A lire sur www.lecourrier.ch

EMPLOI



LA VILLE DE GENÈVE SOUHAITE POURVOIR LES POSTES SUIVANTS:

ARCHIVISTE ADJOINTE à la Direction du Secrétariat général (DSG)

RESPONSABLE DU CONTENTIEUX DÉBITEURS À 80-100% à la Direction financière (DFIN)

CHARGÉ-E DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS IT À 80-100% à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

BIBLIOTHÉCAIRE À 60% au Service des bibliothèques municipales (BMU)

SECRÉTAIRE DE L'ÉTAT CIVIL À 70% au Service de l'état civil (CIV)

Pour plus de détails concernant ces annonces: www.ville-geneve.ch

Conditions et procédure d'inscription:

Soucieuse de développement durable, la Ville demande que les postulats lui soient adressés de préférence sous forme électronique. Les conditions de postulation et d'engagement sont disponibles à l'adresse suivante: www.ville-geneve.ch. Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas aux exigences du poste ne seront pas retenus. Tous les postes de l'administration municipale sont ouverts tant aux femmes qu'aux hommes, selon les objectifs de la politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes poursuivis par la Ville de Genève. Dans sa volonté de lutter contre le chômage, la Ville encourage les candidatures provenant de l'Office cantonal de l'emploi. Les postes sont ouverts à toute personne titulaire d'un permis ou d'une autorisation de travail valable.

qu'allusif sur la question précise des anges gardiens. De fait, au sein même du christianisme, les interprétations divergent. «La notion d'ange gardien est reconnue dans le catholicisme, qui leur consacre même un jour de fête en la date du 2 octobre», indique le théologien catholique Pierre de Martin de Viviés, auteur de *Ce que dit la Bible sur les anges et démons* (Ed. Nouvelle Cité, 2013).

La mosquée doit être en mains suisses

Genève ► Selon le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, Mohammad Abdulkarim Alissa, la mosquée du Petit-Saconnex, à Genève, et l'école qui lui est attachée doivent être dirigées par une institution suisse. De passage en Suisse, l'ancien ministre de la Justice d'Arabie saoudite a répondu aux questions du journal *Le Temps*. Toujours à la recherche d'un repreneur, la fondation de la mosquée genevoise, soutenue par la Ligue islamique mondiale, ne devrait pas avoir d'agenda politique ou idéologique, explique-t-il.

La Ligue islamique mondiale apporte un soutien logistique et administratif à cette institution. Mais malgré un bilan positif, «nous ne voulons plus en rester les propriétaires. Il suffit qu'une personne radicalisée vienne prier une fois dans la mosquée et qu'elle commette un crime pour qu'on l'accuse d'avoir donné des instructions. La Ligue interdit l'exportation des fatwas et des imams. La formation des imams doit se faire dans les États concernés».

«Depuis mon arrivée à la tête de la Ligue, ma volonté est que chaque État soit autonome. La

mosquée et l'école doivent être dirigées par une institution suisse. Nous espérons que le gouvernement suisse nous aide dans cette transition», a insisté Mohammad Abdulkarim Alissa. Le secrétaire général de la Ligue dit en outre craindre que les éventuels repreneurs n'aient un agenda politique ou idéologique. Du fait de la laïcité, les autorités genevoises, ne peuvent pas se mêler d'une institution religieuse. Mais «si cela relève de la sécurité nationale, je crois que le gouvernement peut intervenir».

CATH.CH